



LA PRAIRIE, municipalité de plus de 345 ans et une population de 23 824 citoyens, offrant une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés, est à la recherche de candidats actifs et compétents pour combler les postes suivants :



Chefs aux opérations Service de sécurité incendie

(deux postes cadres à temps partiel)

Nature de la fonction

Sous l'autorité du chef de division aux opérations du Service de sécurité incendie, le chef aux opérations planifie, organise, coordonne et contrôle toutes les activités d'un groupe de travail reliées à la lutte et à la prévention des incendies et il participe à l'administration du service. Le titulaire effectuera de la garde externe en rotation avec les autres chefs aux opérations.

Tâches principales

- Dirige une équipe de pompiers lors d'une intervention d'urgence et assure le commandement des opérations, lors d'absence d'un supérieur;
- Répond aux appels d'urgence incendie sur son groupe;
- Met en place un plan d'opération lors de situation d'urgence;
- Planifie, dirige et contrôle les lieutenants et pompiers d'un groupe de travail;
- Dirige et contrôle les activités de prévention des pompiers et participe à l'élaboration de plan d'intervention sur son groupe de travail en collaboration avec l'inspecteur en prévention;
- Organise et diffuse les séances d'entraînement des pompiers;
- Supervise en caserne l'exécution de tâches et projets confiés à une équipe de pompiers;
- Voit au respect des normes en matière de santé sécurité et s'assure du respect de celles-ci;
- Participe à l'implantation des nouvelles politiques ou directives émises par la Ville ou le directeur et s'assure de leur respect;
- Accomplit des fonctions administratives courantes, telles que rédaction de rapport, préparation d'horaire de garde et autres;
- Effectue en remplacement des tâches de Premier répondant;
- Évalue le personnel sous ses ordres en tenant compte des règles, politiques et procédures établies dans le service.

Qualifications et exigences

- Titulaire d'un certificat Pompier II et Officier I (profil 2);
- Possède ou s'engage à posséder (période d'un an) la formation de premier répondant, instruction 1, gestion des opérations d'urgence et officier de santé et sécurité du programme collégial;
- Possède la formation Officier II ou s'engage à la posséder dans les douze mois suivant l'embauche;
- Expérience d'officier au sein d'un service d'incendie de 3 à 5 ans;
- Permis de conduire valide, classe 4A;
- Demeurer dans les limites de la ville de La Prairie ou à moins de 4,5 km de la caserne;
- Sens des responsabilités; collaboration et travail d'équipe; sens de l'accomplissement; tolérance au stress; communication verbale et tact; mobilisation; coaching; direction, organisation et contrôle; orientation client et prise de décision de qualité.

Horaire

- **Horaire variable. Environ 112 heures de travail en caserne par mois à être partagé entre les quatre (4) chefs aux opérations, en plus des appels d'urgence;**
- **Garde externe en rotation.**

Salaire

Le salaire et les conditions de travail sont régis par l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres de la Ville de La Prairie présentement en vigueur. Tout nouvel employé est sujet à une période probatoire de douze (12) mois.

Salaire lors de probation : 29,40 \$;

Salaire suivant la période de probation : 30,80 \$.

Les personnes intéressées ont jusqu'au mercredi 29 mai 2013 pour faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une copie du diplôme requis

par courriel : rh@ville.laprairie.qc.ca

par télécopieur : 450 444-6636

par la poste : Division des ressources humaines, Ville de La Prairie

170, boulevard Taschereau, bureau 400, La Prairie, Québec, J5R 5H6

Information :

M. Sylvain Dufresne

Directeur du Service de sécurité incendie

450 444-6661

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.

La Ville de La Prairie applique un programme d'équité en matière d'emploi.